

Challenge Run'Ostrevent 2023

Règlement

Promouvoir les sports de nature et mettre en valeur les courses sur route et trails du territoire, tels sont les objectifs du Challenge Run'Ostrevent organisé par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) et ses partenaires.

C'est aussi donner envie aux coureurs néophytes la possibilité de prendre part à des épreuves à leur portée mais aussi à récompenser les runners/runneuses certes les plus performants mais surtout les plus fidèles.

Article 1 : Participants

Ce challenge est ouvert à tous les athlètes licenciés FFA ou non licenciés, dans les catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, Masters.

Les catégories d'âges sont fixées en fonction de l'année de naissance (année civile du 1er janvier au 31 décembre). Pour les femmes et les hommes, elles sont définies comme suit : Minimes : 2008 et 2009, Cadets : 2006-2007, Juniors : 2004-2005, Espoirs : 2001-2003, Seniors : 1989-2000, Masters : 1988 et avant.

Catégorie Jeunes-Espoirs-Seniors : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors

Catégorie Masters : M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10

Article 2 : Inscriptions

La participation au Challenge se fait par inscription gratuite auprès de la CCCO (<https://bit.ly/3ziWcPF>).

En complément de l'inscription au Challenge, chaque participant devra s'inscrire aux courses qu'il souhaite effectuer et s'acquitter des frais d'inscription propres à chacune d'entre elles.

Chacune des organisations de courses à pied proposant les épreuves inscrites au Challenge est strictement indépendante et les concurrents participent sous le règlement propre à chaque épreuve, sans que le Challenge ne puisse s'y substituer de quelque façon que ce soit.

Article 3 : Certificat médical - Licence

La détention d'un certificat médical est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive.

Dans ce cadre, l'organisateur s'assurera que les participants sont titulaires :

O d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un "Pass J'aime Courir" délivré par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.

O d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur

laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

O d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Le certificat doit être rédigé en langue française (ou accompagné d'une traduction en français)

Article 4 : Période et courses

Ce challenge se disputera tout au long de l'année 2023 :

CALENDRIER OFFICIEL 2023 – Challenge Run'Ostrevent					
Date	Nom/Lieu	Distances			Organisateur
Dimanche 23 avril 2023	Foulées Hornaingeoises / Hornaing	5km	10km		Office Municipal des Sports d'Hornaing
Dimanche 4 juin 2023	Course du Chaufour / Auberchicourt	5km	10km		Auberchicourt Compétitions Association
Dimanche 17 septembre 2023	Foulées Pecquencourtoises / Pecquencourt	5km	10km	20km	Team Athlé Pecquencourt
Dimanche 24 septembre 2023	Masny du Trail / Masny	5km	10km	15km	Association La Masny de courir

Dimanche 1er octobre 2023	Trail de la Châtaigne / Lewarde	5km	10km	15km	Comité d'Animations Lewardois en partenariat avec Cœur d'Ostrevent
Dimanche 8 octobre 2023	Semi-marathon et 10km / Marchiennes	10km	21.1km		Office Municipal des Sports de Marchiennes
Dimanche 19 novembre 2023	Tranchée de Kopierre / Aniche	4km	8km		Association Aniche Athlé Club
Dimanche 26 novembre 2023	Natur'Ale Trail / Wandignies-Hamage	9km	20km		Association Leucémie Espoir 59
BONUS*					
Samedi 3 juin 2023	Raid multisports EclaTAD / Somain	A définir			Tous Azimuts Douai en partenariat avec Cœur d'Ostrevent
Dimanche 11 juin 2023	Run and Bike de la sorcière / Marchiennes	7km	12km		Office Municipal des Sports de Marchiennes
Samedi 26 aout 2023	Sortie collective Base sports nature des Argales	A définir			Cœur d'Ostrevent
Samedi 14 octobre 2023	Urban Trail de Somain / Somain	5km	10km		Commune de Somain

Article 5 : Attribution des points

Classement « performance » :

Afin d'être classé, il faut participer à au moins 4 épreuves sur les 12 qui composent le challenge.

Seuls les 5 meilleurs résultats (en nombre de points acquis) de chaque participant sur toute la période du challenge seront pris en compte.

Si un participant n'a effectué que 4 courses, il sera tout de même classé.

Les points BONUS (50 points par épreuve bonus) seront comptabilisés.

En cas d'égalité, le coureur le plus âgé prendra l'avantage.

Le challenge récompense les coureurs en fonction de trois critères retenus par course effectuée.

Le total des points obtenus se cumule au fur et à mesure des courses réalisées :

- La distance :

La plus longue distance rapportera 100 points, la distance intermédiaire 60 points et la plus petite distance 30 points (exemple avec les Foulées Pecquencourtoises : 20 km = 100 points, 10km = 60 points et 5km = 30 points).

S'il n'y a que deux distances proposées, la plus longue distance rapportera 100 points et la plus petite 50 points (exemple avec la course des Loups : 10 km = 100 points et 5km = 50 points).

- La performance :

Classement	Points
1	100
2	95
3	90
4	85
5	80
6	75
7	70
8	65
9	60
10	55
11	50
12	45
13	40
14	35
15	30
16	25
17	20
18	15
19	10
20	5
21	1
22	1
23	1
24	1
25	1

- La vitesse moyenne :

Vitesse	Points
> 20 km/h	100
20 – 19.5 km/h	96
19.5 – 19 km/h	92
19 – 18.5 km/h	88
18.5 – 18 km/h	84
18 – 17.5 km/h	80
17.5 – 17 km/h	76
17 – 16.5 km/h	72
16.5 – 16 km/h	68
16 – 15.5 km/h	64
15.5 – 15 km/h	60
15 – 14.5 km/h	56
14.5 – 14 km/h	52
14 – 13.5 km/h	48
13.5 – 13 km/h	44
13 – 12.5 km/h	40
12.5 – 12 km/h	36
12 – 11.5 km/h	32
11.5 – 11 km/h	28
11 – 10.5 km/h	24
10.5 – 10 km/h	20
10 – 9.5 km/h	16
9.5 – 9 km/h	12
9 – 8.5 km/h	8
8.5 – 8 km/h	4
< 8 km/h	1

Classement « Assiduité » :

Le classement assiduité récompense les coureurs (5 coureurs toutes catégories confondues, homme et femme) qui auront participé au plus grand nombre de courses/épreuve bonus.

En cas d'égalité, le coureur le plus âgé prendra l'avantage.

Un coureur récompensé dans le cadre du classement « performance » ne pourra être récompensé dans le cadre du classement « assiduité ».

Article 6 : Classements

La CCCO se charge uniquement de l'établissement du classement du challenge en fonction des résultats fournis par les organisateurs et en fonction des inscrits au Challenge, au moment où le classement provisoire est édité. (Par exemple, si un participant s'inscrit au Challenge en octobre et qu'il a participé à la 1^{ère} course, sa participation/performance ne sera pas comptabilisée).

Afin de ne pas pénaliser les coureurs, les organisateurs devront transmettre à la CCCO, les résultats complets de toutes les épreuves inscrites à ce challenge dans les 5 jours suivant la compétition, sous format Excel, avec indication : du classement scratch, avec catégorie, distance choisie, nom et prénom.

Dans le cadre de l'utilisation des données personnelles, l'organisateur est tenu de respecter toute la réglementation applicable au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sans que la responsabilité de la CCCO ne puisse être engagée.

Les classements seront publiés sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent.

Article 7 : Données personnelles

La CCCO est elle-même soumise au respect du RGPD dans le cadre des données personnelles qu'elle collecte. Elle s'engage à ne demander que les données personnelles strictement limitées à l'établissement du classement final et à la remise des prix.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données le concernant conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Service Environnement-Cadre de Vie (Challenge Run'Ostrevent 2023), Avenue du Bois, 59287 LEWARDE ou par mail mbailleux@cc-coeurdostrevent.fr

Ainsi, si un athlète ne souhaite pas figurer au classement publié du challenge de l'année en cours, il doit en faire la demande dans les conditions définies ci-dessus. Il ne sera alors plus éligible à la tombola finale.

Les données personnelles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire.

La CCCO s'engage à détruire ou effacer les données de son système informatique et de ses archives dès lors que leur conservation n'est plus nécessaire.

Article 8 : Réglementation

Conformément aux articles L232-9 du Code du sport, le dopage est interdit. Tout coureur ayant fait l'objet d'un contrôle positif, et sous le coup d'une sanction, sera déclassé de l'épreuve et du challenge.

Tout compétiteur ne respectant pas le règlement d'une des courses inscrites au programme ou ayant triché sera exclu du Challenge.

Ce Challenge est organisé dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique (jet de ravitaillement en dehors des zones définies à cet effet, circulation volontaire en dehors du sentier balisé, dégradation volontaire de la faune et/ou la flore) signalée par l'organisateur de l'épreuve, engagera la disqualification du concurrent.

Article 9 : Récompenses à l'issue de chaque course et du challenge

A l'issue de chaque course, des récompenses seront remises par l'organisateur de la course (voir règlement de chaque course).

Par ailleurs, à l'issue des 8 courses et des 4 épreuves bonus (présence obligatoire à la remise des récompenses) :

1) Un maillot, un trophée et des lots d'une valeur de 80€ seront remis aux premiers (homme et femme) du classement performance par catégorie.

2) Un maillot, un trophée et des lots d'une valeur de 50€ seront remis aux deuxièmes (homme et femme) du classement performance par catégorie.

3) Un maillot, un trophée et des lots d'une valeur de 30€ seront remis aux troisièmes (homme et femme) du classement performance par catégorie.

4) Un maillot et des lots d'une valeur de 30€ seront remis aux 5 premiers (homme et femme) du classement assiduité.

5) Un maillot sera offert aux 1^{er} M4, M5, M6, M7, M8, M9 et M10 (homme et femme). Un athlète récompensé dans le cadre du classement « performance » et « assiduité » ne pourra recevoir à nouveau un maillot.

6) Un tirage au sort sera effectué parmi les athlètes (non récompensés dans le cadre du classement « performance » et « assiduité ») ayant participé à au moins 4 courses/épreuve bonus :

- 30 lots d'une valeur unitaire de 30€

- 3 bons pour la location de VTC avec Cœur d'Ostrevent Tourisme (groupe de 3 personnes pour chaque bon)

7) Un second tirage au sort sera effectué parmi les athlètes ayant participé à au moins 4 courses/épreuve bonus :

- 1 VTT

Aucune récompense n'est échangeable contre une autre ou sa valeur en argent.

La remise des prix par le Président de la CCCO aura lieu au cours du premier trimestre 2024 (la date et le lieu seront publiés ultérieurement sur le site internet de la CCCO et sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent).

Article 10 : Litiges et responsabilités

La participation au challenge implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans son intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels.

Toute déclaration inexacte, mensongère, ou toute fraude par le participant entraînera sa disqualification, y compris s'il a été déclaré attributaire d'un prix.
Toute demande relative à l'interprétation du présent règlement ainsi que toute contestation doivent être adressée par courrier à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Service Environnement-Cadre de Vie (Challenge Run'Ostrevent 2023), Avenue du Bois, 59287 LEWARDE.

La CCCO ne prend pas part à l'organisation des courses et ne peut donc être tenue responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, subis, par les participants, dans le cadre de leur participation aux courses. Ainsi, elle n'est notamment pas responsable :

- des éventuelles annulations des courses par les organisateurs
- des éventuelles erreurs commises par les organisateurs, notamment dans le chronométrage et/ou l'établissement des résultats des courses.
- du non-respect par les organisateurs des modalités de transmission des résultats définies à l'article 6 du présent règlement.

Les participants renoncent à tout recours contre la CCCO :

- en cas d'annulation, suspension, report du challenge ou de modification des clauses du présent règlement, quelle qu'en soit la cause ;
- en cas d'annulation, report ou modification des courses par les organisateurs ;
- en cas de dommage subis dans le cadre de leur participation aux courses ;
- en cas de non réception des résultats des courses due notamment à des coupures de courant ou de réseau ;

Article 11 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible :

- en ligne sur le site : www.coeurdostrevent.fr et sur la page Facebook du Challenge Run'Ostrevent
- sur simple demande écrite du participant transmise par courrier : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Service Environnement-Cadre de Vie (Challenge Run'Ostrevent 2023) – Avenue du Bois, 59287 LEWARDE ou par mail : mbailleux@cc-coeurdostrevent.fr
- Peut-être demandé auprès de l'huissier de justice : Maître Dureux Frédéric ; 10 Rue Louis Hein, 59870 MARCHIENNES.

Fait à Lewarde, le 17 mars 2023

Pour la CCCO,
Son Président,



Frédéric DELANNOY